



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2023 / 10

OBJET : Adoption du compte administratif 2022

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 17

Votants : 21

L'an deux mille vingt trois, le 6 avril à 19 heures 30, le conseil municipal de la commune de Saint-Mammès dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Joël SURIER, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 30 mars 2023

PRESENTS : Joël SURIER, Marilyne PIAT, Jack PERRIN, Lionel HALLEUR, Roger LE BLOAS, Didier GERVAIS, Nelly HALLEUR, Hélène MARÉCHAL, Laurence LETOFFÉ, Philippe CLOPEAU, Soraya MESSAB, Leslie HALLEUR ECHAROUX, Axel MARBEUF, Yves BRUMENT, Julien MARTIN, Guillaume DEPRESLÈS, Chantal SURIER.

PROCURATIONS : Cloé ROUVE (SOGLO) (pouvoir à Lionel HALLEUR), Messan Daniel SEGLA (pouvoir à Leslie HALLEUR ECHAROUX), Pascal MALBRUNOT (pouvoir à Yves BRUMENT), Thérèse DA SILVA (pouvoir à Soraya MESSAB), Stéphanie PRUVOST (pouvoir à Julien MARTIN).

ABSENT : Philippe GILLES

Secrétaire de séance : Lionel HALLEUR

VU les articles L.1612-12 et L.2121- Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le compte de gestion produit par le Comptable public,

VU l'avis de la commission de Finances

Madame Marilyne PIAT, adjointe au Maire en charge des finances demande au conseil municipal de se prononcer sur le compte administratif 2022 et présente le document par chapitre. Ce compte administratif vient clore le budget 2022.



Résultat 2022

Section	fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	2 771 256,08	122 037,64	2 893 293,72
Dépenses	2 422 455,43	359 769,22	2 782 224,65
Total	348 800,65	-237 731,58	111 069,07
Report N-1	947 420,84	725 586,70	1 673 007,54
Résultat de clôture	1 296 221,49	487 855,12	1 784 076,61

Reste à réaliser : - 34 022,02 €

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, le conseil municipal désigne un président de séance pour porter aux voix le compte administratif. Monsieur le maire quitte la salle avant le vote.

Mme Marilyn PIAT est désignée présidente de séance et met aux votes le compte administratif 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 12 voix pour, 9 voix contre (Messan Daniel SEGLA, Pascal MALBRUNOT, Soraya MESSAB, Thérèse DA SILVA, Leslie HALLEUR ECHAROUX, Yves BRUMENT, Julien MARTIN, Stéphanie PRUVOST, Guillaume DEPRESLES), **approuve le compte administratif 2022.**

Fait et délibéré à Saint-Mammès
le 6 avril 2023

Le secrétaire de séance,

Lionel HALLEUR.

Le Maire de la Commune,

Joël SURIER.



Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les 2 mois suivant sa publication et sa transmission au représentant de l'État auprès du tribunal administratif de Melun ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr



ANNEXE NOTE EXPLICATIVE

Compte Administratif 2022

Ce budget est marqué dans sa réalisation, par deux caractéristiques : environ 120 000 € de dépenses en moins et 130 000 € de recettes supplémentaires et des dépenses imprévues quasiment pas utilisées (1 300 € sur 130 000 €)

Cela nous permet de faire un résultat en fonctionnement de près de 348 000 €

FONCTIONNEMENT :

Des dépenses maîtrisées :

		Budget 2022	Réalisé 2022
	Dépenses de fonctionnement	3 578 643,84	2 422 455,43
011	Charges à caractère général	786 999,08	733 421,55
012	Dépenses de personnel	1 427 289,00	1 376 619,48
014	Atténuation de produit	34 508,00	34 477,00
65	Charges de gestion courante	249 056,62	235 898,25
66	Charges financières	42 000,00	41 949,15
67	Charges exceptionnelles	400,00	90,00
68	Dotations semi budgétaires	10 000,00	0,00
022	Dépenses imprévues	129 418,81	
023	Virement investissement	898 972,33	

011 Charges à caractères général : Budget : 786 99 réalisé : 733 424 €

Dans ce chapitre on constate qu'il y a près de 50 000 € de moins au réalisé que le budget initial ce qui est dû à :

- **Des économies substantielles décidées et réalisées :**

La fête de l'eau (-3000 €), le marché de Noël, le repas des aînés remplacé par un goûter (- 6000 €), le salon de peinture non réalisé, une fête du personnel en moins, une action « bien vacants et sans maître non réalisée cette année », des panneaux de signalisation en moins (-1000 €)

- **Des décalages reportés sur l'année 2023 :**

La conformité assainissement et la participation aux travaux plomberie, le béton quai de Seine (4 500 €), des factures décalées (fleurs, pharmacie etc...)



012 Personnel : budget : 1 427 289,00 réalisé : 1 376 619,48 soit - 50 669 €

Les dépenses de personnels ont été contenues. Il est à noter qu'il y a toujours une marge prévue au budget primitif.

Les faits marquants de 2022 : le départ de l'ASVP (non remplacé), le recrutement de la responsable périscolaire, le remplacement du personnel en arrêt au périscolaire et au Service technique.

La mise en place d'heures pour la bibliothèque

65 Gestion courantes 249 056,62 235 898,25 soit - 13 158 €

Le réalisé a été conforme au budget initial

FONCTIONNEMENT :

Des Recettes plus importantes que prévu :

		Budget 2022	Réalisé 2022
Recettes de fonctionnement		3 578 643,84	2 771 256,08
Résultat de fonctionnement reporté		947 420,84	
013	Atténuation de charges	20 000,00	55 302,15
70	Produit des services	188 894,00	180 799,22
73	Impôts et Taxes (73)	1 714 562,00	1 804 362,16
74	Dotations, subventions et participations (74)	673 767,00	663 238,99
75	Autres recettes (75)	34 000,00	41 931,23
77	Produits exceptionnels (77)		25 622,33

013 Atténuation de charge : + 35 000 €

Cette somme représente les remboursements du personnel par l'assurance : + 35 000 €,

73 – 74 - 75 : Les impôts et taxe et dotation : + 88 000 €

Cela est dû au revenu des immeubles + 5000 €, aux fonds liés au mutations : + 46 000 €, Aux recettes des contrats aidés : + 6000 €, à la subvention pour la bibliothèque +12 000 €, aux taxes sur la consommation électricité + 10 000 €

77 - Une recette exceptionnelle de : 25 600 € : un remboursement des cotisations trop perçu de l'assurance du personnel, ainsi que les recettes de la fête de l'eau.



INVESTISSEMENT :

Des Recettes et dépenses du bâtiment scolaire décalées en 2023 :

		Budget 2022	réalisé 2022
	Recettes d'investissement	3 143 577,38	122 037,64
	résultat d'investissement reporté	725 586,70	
10	Dotations	52 900,00	66 478,95
13	subventions d'équipement	1 366 560,98	55 143,69
21	Immobilisation corporelles	99 557,37	0,00
165	dépôt et cautions	0,00	415,00
021	virement du fonctionnement	898 972,33	

Chapitre 13 : Les subventions attendues de 1 366 560 € n'ont pas été réalisées (subvention pour la cantine), les 55 000 € dans le chapitre 013 représentent le solde de la rue du Port de la Celle

Le chapitre 10 dotations est plus élevé qu'attendu grâce à la Taxe d'aménagement pour 26 000 € (+ 10 000 €) le FC tva attendu a été réalisé

Chapitre 021 Nous attendions une recette de 99 000 € pour un terrain que nous n'avons pas vendu (sous les pylônes) et pour l'électrification de lotissements, recettes et dépenses décalées sur 2023.

		Budget 2022	réalisé 2022
	Dépenses d'investissement	3 143 577,38	359 769,22
20	Immobilisations incorporelles	1 920,00	1 920,00
21	Immobilisation corporelles	155 338,31	74 860,47
23	Immobilisation en cours	2 755 119,07	53 549,54
16	Capital de la dette	231 200,00	229 439,21

Les dépenses liées à la construction du restaurant scolaire n'ayant pas démarré il reste :

Le Chapitre 20 immobilisation incorporelles : 1920 € Cette somme représente la numérisation des documents d'urbanisme

Le Chapitre 21 immobilisations corporelles : 74 860 € Ce sont les dépenses d'investissement dit « du quotidien »

Le Chapitre 23 immobilisations en cours 53 549 € On retrouve là les 53 000 € de dépenses des études du maître d'œuvre pour la cantine